

## 16 Provinces

Moyen-Ogooué/Département de l'Ogooué et des Lacs/Lambaréné/Lac Oguemoué...

### Une batterie de mesures pour améliorer sa gestion

JM

Lambaréné/Gabon

LE plan d'aménagement du lac Oguémoué a permis la mise en place d'une batterie de mesures utiles à sa gestion et à sa réglementation. Selon Jean Noël Bibang, chercheur au Centre national de la recherche scientifique et technologique (Cenarest), les populations locales ont le devoir de respecter ces mesures, afin d'asseoir une pêche durable. La pêche coutumière, elle, est une activité non lucrative pratiquée par les habitants à des fins d'autoconsommation.

Pour mieux réguler cette activité dans le lac, les mesures énoncent, entre autres, que la pêche est ouverte uniquement aux personnes physiques de nationalité gabonaise résidant dans les villages riverains. Elle est réservée uniquement pour la subsistance. La vente des produits est limitée au village du pêcheur concerné et n'inclut pas la commercialisation aux revendeurs ou transporteurs hors du village.

Les engins et techniques autorisés pour l'activité dans le lac sont les lignes à main, avec une limite de deux par embarcation, les éperviers, les cannes à pêche, les filets de 200 m de longueur et 4 m de hau-



Photo : Jean Madouma/L'Union

L'expert en aménagement du lac, Jean Noël Bibang présente les mesures de gestion du lac Oguémoué.

teur, au maximum. En plus, la taille minimale du maillage doit être de 45 mm. L'utilisation de filets de type mono-filaments est proscrite. Les pratiques appelées «tapages» et «éroca» sont également interdites, ainsi que l'utilisation des palangres.

La pêche coutumière, quant à elle, est praticable en toute saison et dans toutes les zones du lac, exceptées celles de protection reconnue.

Par ailleurs, les pirogues doivent être fabriquées en bois, avec une longueur de 8 m et une largeur de 1,5 m au maximum. La motorisation maximale par embarcation est de 8 CV de puissance.

Pour la pêche commerciale, il est préconisé une grille d'outils.

Pour mettre un terme à la raréfaction des poissons



Photo : Jean Madouma/L'Union

Une vue partielle du lac Oguémoué.

dans le lac, des mesures doivent être immédiatement prises. Et ce, en fonction du niveau des connaissances actuelles, afin de repeupler le lac et permettre une exploitation durable.

Pour les titulaires de permis de pêche, l'activité commerciale dans le lac est

assujettie à la possession d'une autorisation délivrée par les autorités compétentes. L'octroi de ces autorisations de pêche commerciale ou artisanale est exclusivement réservé aux pêcheurs opérant dans le lac et appartenant à une association ou une coopérative. Le transfert d'une



Photo : Jean Madouma

La directrice générale, Micheline Schummer, signant le document du plan

autorisation de pêche ou sa cession d'un village à un autre n'est pas autorisé pendant la période de validité de l'autorisation.

Le site de débarquement est, lui aussi, interdit aux non-habitants des 8 villages reconnus du lac. La création des nouveaux débarcadères ou points de vente est strictement interdite pour les produits de la pêche du lac. Les pêcheurs des campements Les îles, Chantiers, Moustique, Manguiers, Ntomba, et Sikefebe ont l'obligation de débarquer entièrement leurs captures dans leur village d'origine.

Sur les types d'embarcations autorisées: la longueur des embarcations utilisées pour la pêche commerciale dans le lac Oguemoué ne peut pas dépasser 12 m avec une motorisation totale d'un

maximum de 80 CV de puissance. Un maximum de deux pêcheurs est autorisé par embarcation.

Chaque pirogue est limitée à l'utilisation d'un seul engin de pêche par partie de pêche, soit un filet maillant ou une ligne avec 300 hameçons au maximum. Pour la pêche de la carpe et du sans-nom, le maillage des filets est de 50 mm pendant la saison sèche (du 1er juin au 30 septembre) et de 45 mm pendant la saison de pluies (du 1er octobre au 31 mai). La distance maximale d'avec le rivage doit être de 50 m. Pour la pêche des poissons de petite taille, toutes espèces confondues, le maillage est limité à 30 mm en toute saison. La longueur maximale des filets est de 1.000 m. Et la distance minimale des pirogues d'avec le rivage de 50 m.

...Département de l'Abanga-Bigné/ Ndjolé/Vie des associations/Groupe socioculturel Elarmeyong

### La marraine clarifie les objectifs

IMM

Ndjolé/Gabon

LE groupe socioculturel Elarmeyong de la commune de Ndjolé, chef-lieu du département de l'Abanga-Bigné, dans la province du Moyen-Ogooué, gagne peu à peu l'estime des populations de cette localité. Cette considération se traduit par les fortes demandes d'adhésion dont il fait l'objet. Ainsi, plusieurs jeunes, hommes et femmes manifestent le désir d'y adhérer et approuvent l'esprit fédérateur, d'entraide, de développement personnel, d'animation socioculturelle et politique entretenu actuellement au sein de cette association.

Dans le but de recadrer l'esprit et la lettre de cette unité sociale, sa promotrice, Patricia Mpouho Epigat a, récemment, clarifié les objectifs du Groupe qui sont d'apporter de l'aide aux anciens et nouveaux membres et surtout de re-



Photo : IMM

La marraine, Patricia Mpouho Epigat, clarifie les objectifs d'Elarmeyong.

garder dans la même direction. Le groupe Elarmeyong, qui signifie en français "regroupement des tribus, clans et ethnies autour d'un objectif commun", a vu le jour en 2009. Il fédère actuellement des hommes et des femmes de toutes les obédiences socioculturelles et politiques. «Nous devons ensemble promouvoir et cultiver l'esprit du tous pour un et un pour tous par des actions d'entraide, de solidarité,



Photo : IMM



Photo : IMM/L'Union

Une phase d'animation culturelle du groupe.

d'assistance mutuelle, de communion fraternelle. Puisque nous sommes avant tout, les filles et fils d'Abanga-Bigné et du Gabon, notre patrie. Nous devons également soutenir

l'action politique du chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, qui passe des nuits entières sans sommeil pour la seule cause du Gabon. Car, la question de développement, du bien-être politique, économique, social et politique de notre pays nous concerne tous», explique sa promotrice.

L'animation socioculturelle est la flamme qui garde en éveil l'âme du groupe et encourage l'ardeur des membres associatifs.

La preuve de générosité et de partage.